

Le 3 septembre 2020

Crédits aux particuliers – France • Juillet 2020

Le crédit à l'habitat ralentit, sa progression reste soutenue

- La croissance annuelle du crédit à l'habitat reste soutenue en juillet à +5,4 %, après +5,9 % en juin.
- Le recours aux renégociations de crédits à l'habitat se modère. Leur part dans la production nouvelle atteint 21 % (après 25 % en juin et 32 % en mai).
- Le taux d'intérêt des crédits nouveaux à l'habitat s'établit à 1,29 %, après 1,26 % en juin y compris renégociations, et 1,26%, après 1,22 % en juin, hors renégociations.
- La croissance annuelle du crédit à la consommation est quasi stable en juillet (+0,7 %, après +0,8 % en juin).
- Au total, le taux de croissance annuel des crédits aux particuliers s'établit à +4,8 %, après +5,2 % en juin.

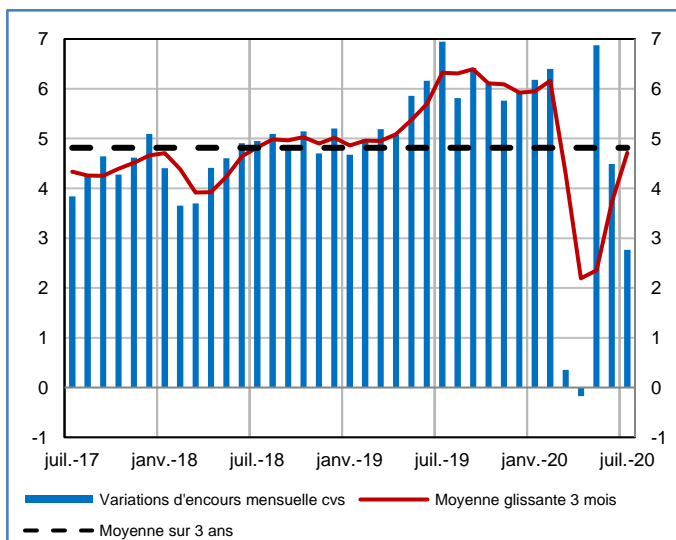
Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut		
	juil-20	mai-20	juin-20	juil-20
Total	1 326	5,2	5,2	4,8
<i>Habitat</i>	1 106	6,1	5,9	5,4
<i>Consommation</i>	187	-0,6	0,8	0,7
<i>Autres</i>	33	9,1	8,0	7,6

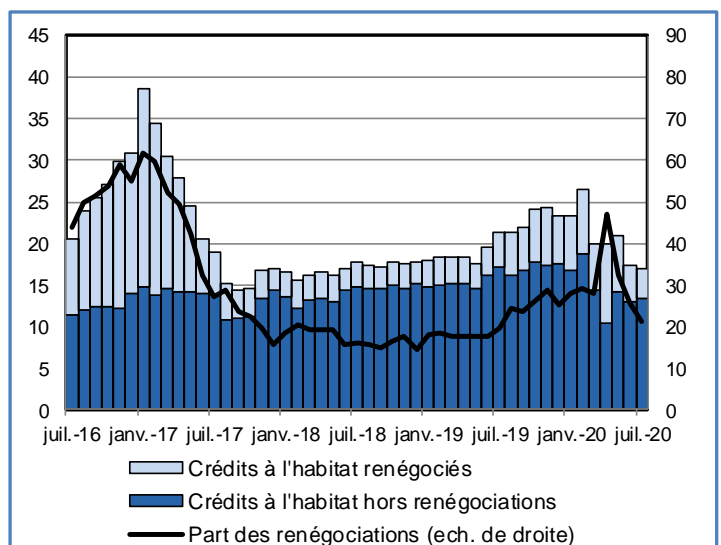
Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros, corrigées des opérations de titrisation et pertes sur créances irrécouvrables)



Part de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat (en %)

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros, part en %)





Montant des crédits nouveaux

(hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20
- prêts amortissables à la consommation (b)	6,0	4,2	1,9	3,6	6,0	6,2
- crédits à l'habitat	26,4	19,9	19,9	21,0	17,4	16,9
dont crédits à l'habitat hors renégociations	18,7	14,3	10,5	14,2	13,0	13,3
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	29,3	28,0	47,1	32,2	25,5	21,1

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20 (e)	juil-20 (f)
- crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,19	1,19	1,31	1,25	1,26	1,29
- crédits à l'habitat à court terme et crédits à l'habitat à taux variable	1,27	1,24	1,37	1,34	1,32	1,34
- crédits à l'habitat hors renégociations	1,17	1,17	1,16	1,17	1,22	1,26
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,84	3,76	3,83	3,86	3,61	3,61
- découverts aux particuliers (d)	5,74	5,72	5,94	5,73	5,30	4,98

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

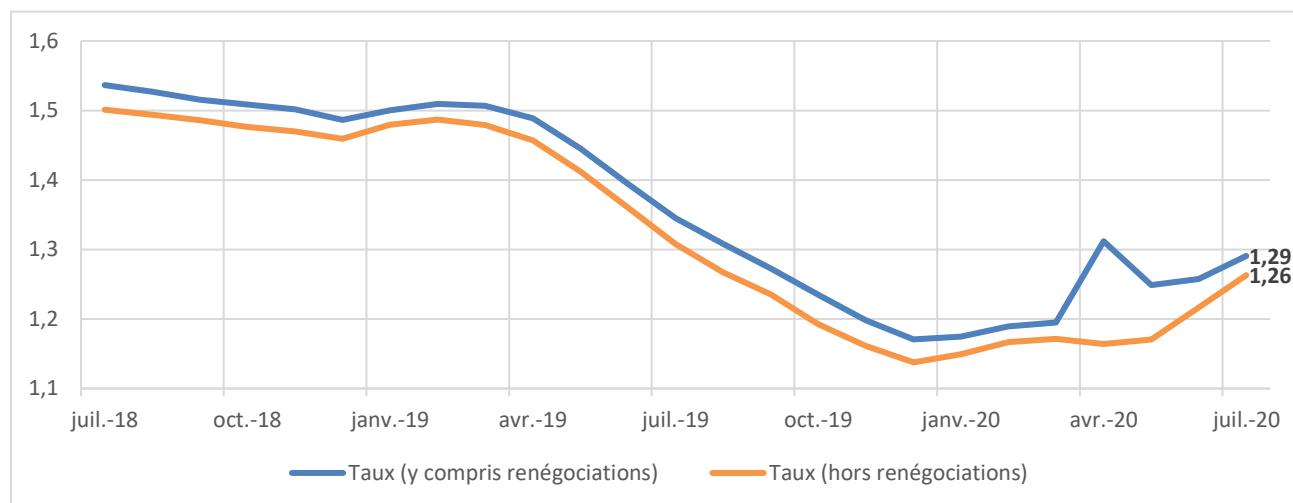
(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affectage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées

(f) Données prévisibles

Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les opérations de titrisation et les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux de croissance mensuels sont ceux des prêts mis en place. La production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE, visant à mettre à disposition du public un indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits car les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et prennent en compte les amortissements des anciens crédits.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats de crédits.

